

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****Communauté de communes Ambert Livradois Forez****DECISION n°2025-037****Prêt exceptionnel de véhicules à l'association UC2A****pour la Cyclo Cyfac « Les Copains » du 4 au 6 juillet et le Tour ALF les 10 et 11 mai 2025**

Vu l'article L. 2122 – 22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PV d'élection du Président de la Communauté de communes en date du 21 juillet 2020,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment celle de fixer les tarifs (...) d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Communauté de communes qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Cette délégation s'applique après présentation en Bureau communautaire :

- aux spectacles et animations ;
- aux services à la population et aux associations (reprographie, locations de salles, transport, services à la personne...) ;
- aux meubles en lien avec la valorisation et la prévention des déchets ;

La gratuité ne peut être décidée que par le conseil de communauté.

Vu la décision 54 de l'année 2023 fixant les conditions de prêts de véhicules, et plus précisément les demandes exceptionnelles des associations pour des événements d'ampleur, et la nécessité de prendre une décision spécifique pour autoriser le prêt de véhicule.

Considérant la demande de l'association UCAA (Union Cycliste Ambert Auvergne) pour :

- le prêt de 2 véhicules électriques (NISSAN LEAF) pour le Tour Ambert Livradois Forez les 10 et 11 mai 2025
- le prêt de véhicules électriques et thermiques (liste ci-dessous) du vendredi 4 juillet au dimanche 6 au soir, afin d'aider au déroulement de la course pour la cyclo CYFAC LES COPAINS ayant lieu sur le territoire Ambert Livradois Forez.

Liste véhicules pour la course LES COPAINS

- MINIBUS 9 places (140 – stationné rue Anna Rodier)
- MINIBUS ELECTRIQUE 9 places (145 – stationné rue Anna Rodier)

- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (122 – stationnée rue Anna Rodier)
- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (124 – stationnée rue Anna Rodier)
- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (126 – stationnée rue Anna Rodier)
- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (127 – stationnée rue Anna Rodier)
- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (128 – stationnée rue Anna Rodier)
- VOITURE ELECTRIQUE LEAF 5 PLACES (129 – stationnée rue Anna Rodier)



- RENAULT TRAFIC DIESEL (2 – stationné rue Anna Rodier)
- PEUGEOT PARTNER DIESEL GRIS (8 – stationné rue Anna Rodier)
- VEHICULE FRIGO (XXX – stationné rue Anna Rodier)
- VEHICULE FRIGO (102 – stationné rue Anna Rodier)

Considérant que la présence des véhicules d'Ambert Livradois Forez sur ces 2 manifestations permettra le rayonnement de la collectivité.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 9 avril 2025 ;

Monsieur le Président de la Communauté de communes,

DÉCIDE

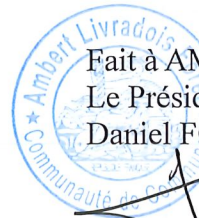
Article 1 : d'autoriser le prêt à titre gracieux des véhicules pré-cités à l'UCAA pour les 2 manifestations.

L'UCAA prendra contact avec le service « Matériels » de la Communauté de communes pour la signature de la convention de prêt et les modalités techniques concernant les véhicules.

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la Communauté de communes. Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à AMBERT, le 9 avril 2025,

Le Président,

Daniel FORESTIER